



Le guide du Stagiaire

Techniciens géomètres stagiaires
2014 / 2015

Spécial 1ères affectations



www.financespubliques.cgt.fr

- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
- Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075



Sommaire :

- 3 à 6 : Les modalités d'affectations
- 6 à 12 : La rédaction des vœux
- 13 : C'est arrivé un jour....
- 14 : Vos élus en CAP nationales
- 15 : Bulletin d'adhésion à la CGT
- 16 : Notes personnelles



ATTENTION

Vous avez jusqu'au

02 février 2015

**pour transmettre votre
demande d'affectation
au service RH de
l'ENFIP.**

Vous rentrez dans le "long" processus qui amènera à votre titularisation et à votre affectation en septembre 2015.

- ↳ rédaction des demandes de premières affectations,
- ↳ cap de titularisation,
- ↳ publication du projet,
- ↳ réunion des CAP nationales,
- ↳ affectations (précédées de votre stage de 3 mois).

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale.

C'est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le "guide sur les premières affectations" distribué et commenté à l'ENFIP par le "bureau RH2A" de la DGFIP et de consulter « l'Instruction sur les mutations et lères affectations » sur le site Ulysse.

Notre guide n'a pour but que de souligner les points qui nous paraissent essentiels. Nous vous renverrons d'ailleurs aux pages précises du guide de la DG ou de l'instruction sur chaque sujet. Ces conseils écrits ne dispensent surtout pas du contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT Finances Publiques.

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides :

- ✓ Réunion explicative organisée à l'ENFIP par la DGFIP
- ✓ HMI le 14 janvier

Permanence de la CGT Finances Publiques

Avec des élus de la CAP nationale

Les 20, 21 et 22 janvier

Ils vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations et le fonctionnement des CAP.

Avant votre départ en stage pratique en mai 2015, vous recevrez un nouveau guide pratique de la CGT Finances Publiques, destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant le stage (notamment les aides pratiques à l'installation) et au moment de la parution du mouvement d'affectation.

N'hésitez pas à venir nous retrouver, et encore une fois nous vous souhaitons une bonne année 2015 avec la meilleure affectation possible

Les principes d'affectation

Principes d'affectation

Vous serez affectés dans le cadre du mouvement général avec les géomètres titulaires, selon des modalités précises de classement.

Votre affectation nationale sera prononcée sur :

- **Une direction** (DDFIP, DRFIP, SDNC) : en général il s'agit du département ;
- **Une RAN** - résidence d'affectation nationale (ville d'implantation des services de la DGFIP) ;
- **Une structure** (BRF, CDIF, BPCI...).

Il existe cependant des exceptions au principe de l'affectation au rang de concours ou à l'ancienneté administrative et à l'interclassement : il s'agit des bonifications et des priorités.

LES POSTES VACANTS :

A titre d'information, la campagne de mutations 2015 va démarrer alors qu'il existe encore quelques postes vacants. Ces postes ont vocation à être pourvus : cela signifie que si votre demande de 1^{ère} affectation n'est pas assez étendue, vous pourriez être affectés d'office, avec les contraintes géographiques que cela génère.

LE CLASSEMENT :

(Pages 48 à 51 de l'instruction sur les mutations)

Les demandes d'affectation des techniciens géomètres stagiaires sont traitées dans le même mouvement que les titulaires sur le critère de l'ancienneté administrative, et interclassées avec eux.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- 1 - vous entrez à l'ENFIP au sortir de vos études ; vous n'avez jamais servi dans la fonction publique sous quelque forme que ce soit ou dans le privé : vous et les autres stagiaires dans cette situation serez départagés en fonction de votre rang de classement au concours d'entrée à l'ENFIP.
- 2 - vous entrez à l'ENFIP en ayant déjà travaillé dans le privé ou dans la fonction publique en tant que titulaire (à la DGFIP ou dans l'éducation nationale, par exemple) : la durée de ces services sera recalculée et vous générera une ancienneté administrative dans le grade de TG : vous participerez au mouvement de mutation interclassé avec les titulaires.

Vous trouverez page 73 annexe 7 de l'instruction sur les mutations la déclinaison de l'interclassement par grade et échelon dans le grade de géomètre-cadastre des finances publiques.

Les exceptions :

- ▲ priorité pour rapprochement (pages 37 de l'instruction),
- ▲ priorité pour les agents originaires des DOM (page 43 de l'instruction),
- ▲ priorités liées à un handicap (pages 36 de l'instruction)

Des bonifications peuvent être attribuées en fonction de la situation de famille :

- ▲ bonification de 6 mois par enfant à charge (conditions et notion d'enfant à charge, voir page 48 de l'instruction).
- ▲ bonification à l'ancienneté de la demande (page 49 de l'instruction) ;



Les modalités d'affectation

IMPORTANT

Nous vous conseillons de prendre contact après la parution du mouvement définitif avec les représentants de la section CGT Finances Publiques (disponible ici : <http://www.financespubliques.cgt.fr/Les-Secretaires-Secretaires.html>) pour votre future installation au 1^{er} septembre.

SITUATION DE FAMILLE :

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est :

Le 1^{er} mars 2015

Cette date est impérative pour la prise en compte de votre situation :

- Au regard de la bonification pour charges de famille ;
- Pour une demande de rapprochement d'un soutien de famille ou du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation.

Une exception : s'agissant de la prise en compte de la date de séparation en cas de demande de rapprochement du conjoint, partenaire pacs ou concubins, celle-ci peut être appréciée jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard.

ATTENTION : si vous êtes dans ce cas, lisez très attentivement l'instruction page 37 à 43 de l'instruction. Mais pas d'inquiétude, les élus répondront à toutes vos questions lors de la permanence.





JUSTIFICATIFS

Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous **les justificatifs demandés dans l'instruction** : ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée.

Les justificatifs sont à produire même si le service « comptabilité » de l'ENFIP les ont déjà.



Les stagiaires bénéficiant de la priorité pour rapprochement seront obligatoirement affectés au projet « A.L.D sans résidence » (**voir définition page 9 de ce guide**)

A défaut d'obtenir mieux en rapprochement interne cela signifie que vous pouvez aller sur n'importe quelle résidence du département.

En 2015, le mouvement de mutations démarrera systématiquement par un rapprochement, quels que soient les départements.

PRIORITE POUR RAPPROCHEMENT

(Pages 37 à 43 de l'instruction)

Sont concernés par cette priorité tous les agents, y compris en 1^{ère} affectation, en activité ou en position interruptive de leur activité, souhaitant se rapprocher :

- ✓ de leur conjoint, partenaire de PACS, concubin,
- ✓ ou de leurs enfants en cas de divorce ou de séparation,
- ✓ ou d'un soutien de famille susceptible de leur apporter une aide matérielle ou morale s'ils sont seuls avec enfant(s) à charge. Elle ne concerne pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent).

La séparation doit être effective avant le 31 décembre 2015.

50% des possibilités d'apports sur un département sont réservés (25% pour les géomètres) aux agents bénéficiant de cette priorité.

Priorité pour rapprochement externe :

La priorité pour rapprochement externe s'exerce sur un département. C'est à l'agent de préciser son choix pour la priorité sur le département d'exercice du conjoint, ou sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce. Pour les rapprochements de soutien de famille, la priorité s'exerce sur le département où réside la famille.

En région Ile de France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.

L'agent qui exerce cette priorité doit remplir dans sa demande la rubrique « priorité pour rapprochement » case 3-a de la fiche 75 T, cocher la case « Externe » et saisir parmi tous ses autres vœux pour convenance personnelle, son vœu priorité sur le département choisi :

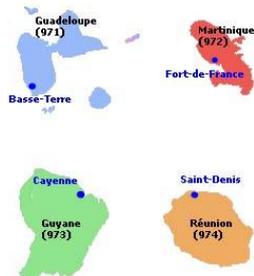
« DD/DRFiP – Sans RAN – Rapprochement »

Priorité pour rapprochement interne :

Vous pouvez également solliciter dans votre demande prioritaire une résidence d'affectation nationale au sein du département. Pour cela vous devez sur la fiche 75T dans la rubrique 3-a « Externe » compléter **« avec examen à la résidence de »**.

L'accès au département sera examiné dans le projet de mouvement et l'accès à la RAN précisée sera, quant à lui, examiné dans le cadre des suites.

Nous vous conseillons de ne mettre le vœu de rapprochement qu'après vos demandes de vœux sur des postes fixes de ce département ou d'un autre département (car proche du lieu de rapprochement ou plus commode en terme de déplacement), puisque les demandes sont examinées dans l'ordre.



PRIORITE POUR AGENTS ORIGINAIRES D'UN DEPARTEMENT D'OUTRE MER :

⇒ (page 43 de l'instruction)

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case 3- e de la fiche 75 T et formuler le vœu : Direction/SANS RESIDENCE/ORIGINAIRE DOM.

Vous pouvez bénéficier de cette priorité pour chaque département pour lequel vous pouvez être considéré comme originaire si vous :

- Êtes né dans un DOM
- Avez votre conjoint, concubin ou partenaire pacs né dans un DOM
- Avez un ascendant (père, mère, grand-père ou grand-mère) né dans un DOM
- Avez un ascendant de votre conjoint, concubin ou partenaire pacs né dans un DOM.*

* admis comme originaires de la Réunion les agents nés à Madagascar, aux Comores, à l'Ile Maurice et dans les anciens comptoirs de l'Inde.

ATTENTION : vous pouvez demander à la fois la priorité au titre d'originaire et au titre de rapprochement de conjoint. Si vous remplissez les conditions, ne vous privez pas de cette possibilité !!!



PRIORITE LIEE A UN HANDICAP :

⇒ (Page 36 de l'instruction)

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

- ⊙ Les stagiaires handicapés, dont le handicap est égal ou supérieur à 80 %.

La priorité ne s'applique qu'à un seul département, mais l'examen prioritaire se fait sur l'ensemble des résidences sollicitées dans le département. Elle donne lieu à affectation même s'il n'existe pas de possibilité d'apport à la résidence ou au département. Vous devez cocher la case 3- c de la fiche 75 T.

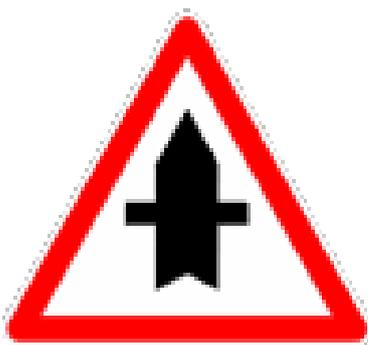
Seule la première demande de priorité est de plein droit (sauf modification de la situation médicale à justifier). Les éventuelles demandes suivantes feront l'objet d'un débat en CAP.

- ⊙ Les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %) ;

Vous devez demander la résidence la plus proche de l'établissement dans lequel votre enfant est scolarisé ou soigné. Il vous faut pour cela cocher la case 3-d sur la fiche 75 T et formulé le vœu Direction/résidence/soins enfant.

- ⊙ Pour les stagiaires handicapés, dont le handicap est inférieur à 80 % ou souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé dont le taux d'invalidité est inférieur à 80%, l'examen se fera en CAP nationale.

Dans tous les cas, des pièces justificatives sont nécessaires notamment la copie de la carte d'invalidité. Pour que les élus en CAP aient tous les éléments nécessaires et appuient en cas de nécessité votre demande, il est important que vous leur envoyiez une copie des justificatifs et de votre demande de mutation.



Important : LES DEMANDES LIEES

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT Finances Publiques afin de vous faire aider.

DEMANDE LIEE

⇒ (page 32 de l'instruction)

Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre **agent des Finances Publiques** (stagiaire ou titulaire) quelle que soit sa catégorie (uniquement jusqu'au grade d'IP), pour obtenir ensemble un département ou une résidence.

Vous pouvez alterner les vœux « liés » avec des vœux « non liés », mais l'ordre des vœux correspondant à la demande liée doit être rigoureusement identique sur les deux fiches de mutation concernées.

Sachez cependant que le fait de lier votre demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité, et que l'affectation est prononcée en fonction de celui qui a l'ancienneté la moins élevée.

Vous devez remplir pour l'examen de votre demande liée le cadre 7 de la fiche 75T.

La rédaction des vœux

IMPORTANT

Confiez le double de votre fiche de vœux (accompagnée de tous les justificatifs) soit:

➤ aux élus de la CGT Finances Publiques),

➤ Par courrier :

CGT Finances Publiques

CAP des géomètres

Case 450

263, rue de Paris

93514 MONTREUIL cedex

Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre.

Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, demandez toutes les structures.

Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

Vous trouverez page 15, les noms des élus et les numéros de téléphone pour vos contacts.

CONSEILS POUR LA REDACTION

La **QUALITE** de la **REDACTION** de vos demandes est **PRIMORDIALE** pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix.

D'où l'importance de demander conseil aux militants de la CGT Finances Publiques.

Les vœux que vous pouvez formuler sont :

⇒ **Centre des impôts fonciers (CDIF)** : vous serez soit responsable d'un secteur de conservation ou bien vous travaillerez en section topographique départementale (compétence départementale).

En conservation, votre principale tâche sera la mise à jour du plan par méthode traditionnelle, plus rarement en rattrapage photo (pas à l'aide des ortho-photographies de l'IGN). Si vous êtes sur un site ou la fusion CDI-CDIF est en place, vous ne ferez quasiment pas de fiscalité. Pour les sites non fusionnés, la mission fiscale peut être importante 20 à 30%. A noter que lorsque vous faites votre demande de mutation sur AGORA, vous ne pouvez pas savoir si c'est un site fusionné. Si vous avez de la chance, vous pourrez peut être faire du remaniement.

Par contre en section topographique départementale, vous serez certainement amené à faire du remaniement et du rattrapage de croquis soit en mode terrestre soit par photogrammétrie.

⇒ **Centre des impôts foncier - échelon excentré du cadastre (CDIF/EEC)**: en principe, vous serez responsable d'un secteur géographique avec les mêmes missions que quelqu'un en CDIF conservation.



- ⇒ **Cadastre (CAD/GEOM)** : vous serez affecté en CDIF-PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale).
- ⇒ **Brigades nationales topographiques (BRIG NAT TOPO)** : vous devrez faire des chantiers un peu partout en France. Si vous aimez la mobilité et le travail plus technique, c'est un poste pour vous. Vous pourrez faire notamment du remaniement et de la lambertisation.
- ⇒ **Brigades régionales foncières (BRF TOPO)** : vous serez chargé de chantier (remaniement, rattrapage de croquis, ...) un peu partout dans la région. Comme pour la BNT vous serez mobile. Donc attention si vous demandez la BRF de Lyon, vous pourriez très bien n'être dans le Rhône que très rarement.
- ⇒ **Brigades de renfort pour le plan cadastral informatisé (BRIG PLAN CAD INF)** : vous interviendrez pour aider à l'informatisation du plan. Attention, il n'y a que 4 BPCI, qui couvrent donc chacune le 1/4 du territoire. Là aussi, il y a une très grande mobilité. C'est un poste à haute compétence du point de vue PCI. Depuis plusieurs années, la CGT demande que ces postes ne soient pas pourvus par des « sorties d'école ». En effet, vous serez souvent seul, donc sans aucun soutien technique même si nous avons obtenu le système d'un parrainage par un ancien. Vous devrez intervenir sur des sites pour faire notamment de la lambertisation.
- ⇒ **A la disposition du Directeur (DISPO CAD)** : Comme son nom l'indique, vous serez à la disposition du directeur. (Voir définition page 9 de ce guide).

Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés.

Attention, si aucun vœu ne peut être satisfait, vous serez affectés sur un poste resté vacant. Nous vous conseillons d'ELARGIR VOTRE DEMANDE, y compris sur des vœux ALD (notamment "sans résidence"), afin d'éviter cette affectation d'office. L'affectation d'office sur un poste non souhaité n'est pas une légende, c'est déjà arrivé.

RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Le mouvement de première affectation est soumis pour avis à la CAP N. Lors de celle-ci les élus **évoquent sur demande des agents concernés** des situations individuelles.

Les élus vérifient l'application de toutes règles administratives (ancienneté, rang de classement, situation familiale ...). De plus de par leur réseau de contacts, ils ont une connaissance des particularités (charges, effectifs ...) de chaque direction. Ils ont ainsi des interventions pertinentes qui permettent d'obtenir des évolutions non négligeables dans le mouvement de mutations.

Les affectations publiées dans le cadre du projet peuvent donc être **modifiées** "en cascade" suite à la CAPN (c'est à dire **pour tous les candidats, que leur cas ait été évoqué ou non**). Cette "cascade" ne peut être que "positive" : vous pourrez éventuellement obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé.

En conséquence, **si vous êtes satisfait de votre affectation et que vous ne souhaitez pas voir votre affectation modifiée au cours de la CAP, contactez les élus de la CGT avant de prendre votre décision et d'informer ensuite la Direction Générale (document page 70 annexe 4 de l'instruction).**

La rédaction des vœux : à savoir...



Qu'est ce qu'une CAP ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutations, avancement, temps partiel, discipline...) est gérée par la CAP (Commission administrative paritaire) du corps concerné.

C'est un organisme paritaire composé pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié de représentants du personnel, élus directement par les agents tous les 4 ans.

Les dernières élections ont eu lieu le 4 décembre 2014 et la CGT a recueilli 67% des voix pour la CAP des géomètres.

Ainsi la CGT Finances Publiques détient 5 sièges sur 6 à la CAPN.

Les termes à connaître :

Logiciel « AGORA demande de vœux. »

Ce logiciel donne accès au référentiel de tous les emplois de techniciens géomètres implantés à la DGFIP qui vous sont destinés. Les titulaires l'utilisent pour leur mutation. Une partie spéciale est réservée aux techniciens géomètres stagiaires.

Vous devrez choisir : "Mouvement des techniciens géomètres", puis "Fiche 75 T" (il s'agit de la fiche d'en-tête de votre demande – modèle page 64 de l'instruction- page 27 du Guide DG)

Vous devez utiliser obligatoirement ce logiciel pour saisir votre demande de première affectation. Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFIP. Il est très long d'utilisation : ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre fiche de demande de 1^{ère} affectation.

A.L.D. (A La Disposition du Directeur)

Vous êtes affectés sur un département (ALD sans résidence), mais le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première résidence d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une résidence (ALD à la résidence de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur la résidence. Pour les géomètres cela a peu d'incidence, contrairement aux contrôleurs pour qui il existe plusieurs spécialités. Vous pouvez donc être affecté par le directeur en CDIF (conservation ou STD), en PTGC ou plus rarement en BRP (cela est très peu courant puisque cette structure a compétence régionale). **Nous vous conseillons donc de systématiquement mettre ce vœu, si vous voulez absolument cette résidence.**

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une " fiche de vœux ", mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte et pour obtenir un maximum de maintien à résidence.



La rédaction des vœux : bien se prendre la tête...

Les bonnes questions à se poser au moment de la rédaction de la demande et de la parution du projet:

Ce chapitre se veut le plus explicite possible. Il est sans doute par certain côté infantilisant, mais notre expérience en tant qu'élus mais aussi en tant que stagiaire (pour certain, il y a fort longtemps), nous a appris qu'en la matière, il n'est pas inutile de se répéter et de mettre les points sur les « i ». En effet, il est ensuite très difficile de réparer en séance des erreurs de rédaction.

Voici donc à titre indicatif quelques questions à se poser:

⇒ Je veux vraiment aller où?

Normalement, vous répondez assez facilement à cette question, et vous savez même organiser les vœux.

⇒ Dans les résidences où je veux vraiment aller, il y a une BRF ou une BPCI. Suis-je prêt à me déplacer sur toute la compétence géographique de cette structure?

Vous seul, pouvez répondre à cette question. Mais n'oubliez pas de vous la poser, cela évite les mauvaises surprises notamment pour les BPCI...

⇒ Est-ce que si je me limite à quelques vœux, je risque une affectation d'office?

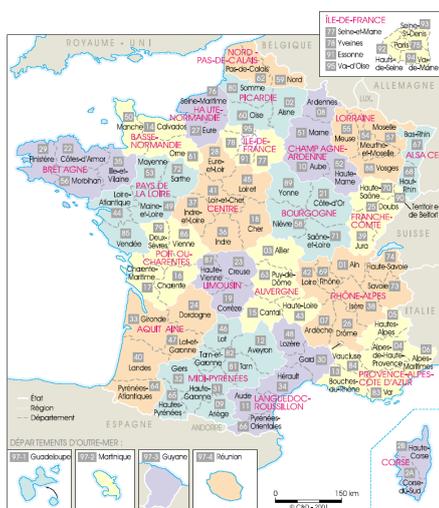
En général, la réponse est oui.

⇒ Je dois étendre ma demande de vœux. Donc parmi tout ce qui reste, comment faire mon choix?

Cette réponse vous est personnelle. Certains prennent la carte des lignes ferroviaires, d'autres choisissent la proximité des autoroutes, ou tracent un périmètre de 300 km autour de leur « fief » sur une carte routière ...

⇒ Suis-je obligé de formuler le vœu ALD?

Bien sûr que non, mais si vous voulez augmenter vos chances d'obtenir une résidence, le vœu ALD résidence est intéressant (voir chapitre ci dessus). Même réflexion pour rentrer dans un département, mais cela signifie que potentiellement vous pouvez être affecté localement sur n'importe quelle résidence du département, à vous de voir (Cf. étude de la carte et des voies).





⇒ **Si je ne mets que le vœu ALD sans résidence, est ce que je couvre toutes les résidences du département?**

Non. Cela signifie que vous ne demandez qu'à rentrer dans le département en tant qu' « ALD département ». S'il y a une résidence avec un poste de libre quelqu'un de moins bien classé que vous peut l'obtenir s'il l'a demandé. Donc demandez les résidences.

⇒ **J'ai demandé le bord de mer et les DOM parce que j'ai bien aimé y passer mes vacances ou parce que ça me fait rêver, mais suis-je vraiment prêt à y aller?**

Cette question vous a fait certainement sourire, mais chaque année à la parution du projet de mouvement, nous avons au moins un cas de stagiaire ou de titulaire qui nous dit: « je l'ai demandé mais en fait je pensais que je n'avais aucune chance d'y aller, je ne veux surtout pas y être affecté » . Donc, réfléchissez bien. La règle absolue, c'est: « Je ne veux pas du tout, je ne demande pas ».

⇒ **J'ai terminé de faire mes choix. Ai-je limité au maximum le risque d'affectation d'office?**

Concrètement, même si j'ai fait 100 vœux, et limités au grand sud-ouest... je prends des risques.

⇒ **Bon, j'ai fini ma liste. Est-ce que mes vœux sont dans le bon ordre?**

Cette étape est importante et fastidieuse. Il faut prendre le temps d'organiser la liste du meilleur au « moins pire » afin de n'avoir aucun regret à la fin du mouvement

⇒ **Le projet est paru, suis-je content?**

Si c'est votre premier vœu en principe il n'y a aucun doute. Si par contre, ce n'est pas votre premier vœu, vous avez la possibilité de demander à ce que votre situation ne soit pas revue en CAP en remplissant le formulaire, annexe 7 de l'instruction page 70. En clair vous avez changé d'avis, vous estimez par exemple que le vœu 172: « finalement c'est super! ».

Si vous n'êtes pas satisfait, vous ne remplissez pas ce formulaire et n'hésitez pas à contacter un élu.

En fin de ce guide, nous vous offrons un florilège des petites et grandes « tuiles » qui sont arrivées à vos collègues des promotions précédentes... Certaines anecdotes font sourire, d'autres auraient pu être moins cocasses si les élus de la CGT ne s'étaient pas démenés (c'est le mot qui convient) en CAP pour rattraper quelques bourdes. Hélas, elles n'ont pas pu toutes l'être !... Elles auraient pu être évitées en gardant à l'esprit quelques principes simples...

La rédaction des vœux :

Exemples à suivre...ou pas !

Ceci est vraiment un exemple factice de demande de mutation qui a pour ambition de vous montrer un type d'organisation de vœux ainsi que quelques incohérences.

Mais a priori, si je me limite à ces 23 vœux, attention j'ai tous les risques d'avoir une affectation d'office.

Numéro de rang	Direction	Résidence	Structure	Priorité sur le poste
1	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	TOULOUSE	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS	Non
2	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	COLOMIERS	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS	Non
3	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	COLOMIERS	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non
4	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	MURET	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS	Non
5	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	MURET	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non
6	DDFIP TARN et GARONNE	MONTAUBAN	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS	Non
7	DDFIP TARN et GARONNE	MONTAUBAN	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non
8	DDFIP TARN et GARONNE	SANS RESIDENCE	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non
9	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	SAINT-GAUDENS	CENTRE DES IMPOTS FONCIERS	Non
10	DRFIP DE HAUTE-GARONNE	TOULOUSE	BRIGADE REGIONALE FONCIERE	Non
11	DRFIP HAUTE-GARONNE	TOULOUSE	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non
12	DRFIP HAUTE-GARONNE	SANS RESIDENCE	A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	Non

J'ai intercalé le Tarn et Garonne car c'est plus près de Toulouse que Saint-Gaudens. J'ai mis aussi ALD Tarn et Garonne : je ne prends aucun risque car Montauban est la seule résidence.

J'ai oublié de demander Saint-Gaudens ALD, c'est dommage, je me prive d'une possibilité de mutation d'autant que dans cette résidence, il n'y a qu'une structure. Quelqu'un de moins bien classé que moi peut éventuellement l'obtenir.

Je réponds au critère pour obtenir le rapprochement, je le demande même si a priori je n'ai aucune chance de l'obtenir (soit parce qu'il n'y a pas de poste, ou ce n'est pas le tour du rapprochement, ou les années précédentes des plus anciens le demandaient, etc.)

Étant donné que j'ai mis toutes les résidences du département et toutes les structures, il me paraît logique de demander ALD département afin d'optimiser mes chances. Je mets ce vœu après toutes les résidences car je préfère avoir un poste fixe.

Le vœu ALD Toulouse a volontairement été mis plus loin car à Toulouse, il y a une BRP et que l'idée est de rester à Toulouse. Donc pour éviter que le directeur me place en BRP qui a une compétence régionale (même si le risque est minime mais il existe), je mets ce vœu plus loin dans ma demande.

C'est arrivé un jour....

Les DOM présentent un attrait prononcé pour tout le monde : les originaires bien sûr, et ils aspirent légitimement à retourner chez eux. J'y suis allé en vacances il y a quelques temps : il fait beau, la mer est calme, bref tout pour plaire...

Dans ma demande (de 450 lignes tout de même, j'ai écouté ce que la DG m'a dit...) apparaît donc la Guadeloupe (qui y figure « très loin », en 250^{ème} position).

Le projet de mutations sort, et j'obtiens mon 300^{ème} vœu... qui ne me convient pas du tout, évidemment...

mais il y a des postes vacants en Guadeloupe... et donc le risque, pendant la CAP de « remonter » dans ma demande, de partir dans les DOM, où je n'ai plus envie d'aller du tout... mais entre le 28 janvier (date de validation de ma demande) et le mois d'avril, la vie est passée par là : je veux rester en métropole !!

Une seule solution pour être sûr à 100 % de ne pas partir dans les DOM : me déclarer satisfait de l'affectation obtenue au projet, et me priver ainsi de toute possibilité d'obtenir « mieux ». Mieux vaut être à 500 km de chez ma copine qu'à 5000... mais quand même !

Moralité : ne jamais demander (même pour le « fun ») de résidences ou de départements où l'on ne souhaite pas aller, et se méfier des « coups de cœur ».

Je suis TG, originaire du Sud-Ouest, plutôt côté Océan... je cherche donc, dans ma demande, à privilégier mes souhaits géographiques ; tout le monde me conseille « d'étendre ma demande » : je la rédige donc soigneusement sans omettre aucun poste de Bayonne à la pointe de la Bretagne... Hélas, je n'ai pas l'ancienneté suffisante pour accéder à aucun des postes... le seul qu'il m'aurait été possible d'obtenir vient d'être supprimé : je suis donc affecté d'office, ni côté Sud Ouest, ni en façade maritime...

Moralité : il faut étendre sa demande au maximum ; c'est à dire jusqu'au moment où, lorsqu'on ajoute un vœu, on se dit : « cette affectation ou une autre (c'est à dire d'office), cela n'a plus d'importance pour moi ».

Je suis un jeune marié ; cela s'est fait pendant ma scolarité et je souhaite me rapprocher de mon épouse... je remplis ma demande de mutation consciencieusement ; l'administration exige, et cela est bien normal, des justificatifs à l'appui de ma demande. Certains ne sont pas encore en ma possession, mais tant pis je mets ce que j'ai... manque de chances, ceux qui ont été remis à l'appui de ma demande ne suffisent pas à « valider » ma priorité ; au projet, je ne suis pas affecté près de mon épouse, alors que cela aurait pu être possible...

Moralité : pensez à rassembler, avant de valider et de remettre à l'administration votre demande de mutation, l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice d'une priorité quelle qu'elle soit : pour rapprochement, handicap, etc.
La liste est précise et exhaustive.

J'ai obtenu lors du projet une affectation : cela ne me convient pas du tout, comme nombre de mes collègues, mais « tout le monde » me dit que cela pourrait être pire : si « tout le monde » le dit, alors je me décide à me déclarer satisfait de mon affectation.

Or, pendant la CAP, des départs à la retraite inconnus de l'administration ouvrent des vacances de postes qui m'intéressent considérablement... mais hélas, comme j'ai bloqué le ré-examen de ma demande, c'est un copain moins bien classé que moi (et qui n'a pas bloqué) qui l'obtient... Ah ! si j'avais su !!!

Moralité : ne « bloquez » votre demande que si vous êtes REELLEMENT SATISFAIT de l'affectation obtenue (d'où l'importance de l'ordre des vœux...), mais surtout pas parce que l'un ou l'autre vous le conseille !

VOS ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES A LA CAP N°5 :

Géomètres principaux :

Thierry DUCASSE - CHARTRES (28)

Bernard ROUSSEAU - STRASBOURG (67)

Géomètres :

Paul CASALTA - SAINT MALO (35)

Brigitte LEMOND - BOBIGNY (93)

Bruno SAGASPE - SABLES D'OLONNE (85)

Pierre FAVRE - TARASCON (13)

Techniciens – géomètres :

Dimitri HUMIERE – BOULOGNE SUR MER (62)

Laurent DUBOIS – FORT DE France (97)

Arnaud DACQUIN - COMPIEGNE (60)

Thierry SALAGER – NANTUA (01)

La CGT Finances Publiques détient cinq sièges sur six à la CAP des géomètres ; ses élus vous « suivront » lors des tous premiers contacts que vous aurez avec cette instance : pour votre titularisation d'abord, votre première affectation, puis pour tous les actes de gestion qui jalonneront votre début de carrière.

N'hésitez jamais à nous contacter, un avis éclairé et précis remplace bien des questionnements sans fin !!!

Vos contacts :

Par messagerie :

L'ensemble des élus est à votre disposition (liste ci-dessus) pour vous renseigner au mieux.

Par téléphone :

Thierry DUCASSE, chargé par la CGT Finances Publiques du suivi du dossier « cadastre » et élu à la CAPN des géomètres :

☎ 06 03 96 64 69

Fanny DE-COSTER, chargée par la CGT Finances Publiques du suivi des écoles de la DGFIP :

☎ 06 32 08 28 56

Dominique DUHAMEL, secrétaire nationale chargée des Droits et garanties et du suivi de l'ENFIP Toulouse

☎ 06 18 37 91 63

Fabrice DURAND, chargé d'enseignement à l'ENFIP TOULOUSE

✉ fabrice.durand@dgfip.finances.gouv.fr



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION : ENFIP TOULOUSE

Stagiaire Technicien géomètre
Cotisation : 60€

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

RESERVE A LA SECTION

Saisie **CoGiTiel** par la section
le : / /

Date de réception au bureau
national le : / /



NOM :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :**

Echelon :

N° DGFIP :

Adresse administrative :

.....
.....
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative :

Adresse personnelle (préciser) :

.....
.....
.....

Tél. :

.....

Mel :

.....

Date : .. / .. / **Signature :**